

## **2. BUT ET OBJECTIFS**

### **BUT**

**2.1 EN TANT QU'ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL, LE BUREAU DES PASSEPORTS VISE NON SEULEMENT À CONTINUER DE RECHERCHER L'ÉCONOMIE, L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DANS LA PRESTATION DE SES SERVICES, MAIS AUSSI À ATTEINDRE PARALLÈLEMENT DES OBJECTIFS FINANCIERS ET DE RENDEMENT DE PLUS EN PLUS ÉLEVÉS, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PRISES ENTRE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF DES OPÉRATIONS ET LE SOUS CHEF.**

### **CADRE D'ÉVALUATION**

**2.2 LE RENDEMENT DU BUREAU DES PASSEPORTS SERA ÉVALUÉ EN FONCTION DE SA CAPACITÉ DE PRODUIRE DES PASSEPORTS AU COÛT LE PLUS BAS POSSIBLE ET D'OFFRIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE.**

### **OBJECTIFS**

**2.3 AU NOMBRE DE SES OBJECTIFS PARTICULIERS, LE BUREAU DES PASSEPORTS DOIT :**

**2.3.1 FOURNIR DES SERVICES EFFICACES DE DÉLIVRANCE DE PASSEPORTS, DE DOCUMENTS DE VOYAGE ET DE VISAS OFFICIELS, ET CE EN FAISANT LE MEILLEUR USAGE POSSIBLE DE SES RESSOURCES FINANCIÈRES ET AUTRES;**

**2.3.2 ATTEINDRE LES OBJECTIFS FINANCIERS ET AUTRES OBJECTIFS DE RENDEMENT QUE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF DES OPÉRATIONS ET LE SOUS-CHEF POURRAIENT FIXER;**